



Mâcon, le 9 mai 2020.

Message de Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, pour le déconfinement en Saône-et-Loire.

Chers concitoyens de Saône-et-Loire,

Le lundi 11 mai marque la sortie progressive du confinement.

Grâce à vos efforts, en soutien de l'engagement exceptionnel de nos hôpitaux, en soutien des efforts de tous les acteurs, publics et privés, qui ont permis, malgré le contexte, la continuité de la vie de la Nation, le confinement a produit des résultats.

Merci à nos admirables équipes hospitalières, à tous ceux qui ont été présents dans cette bataille en travaillant malgré le confinement, à tous ceux qui l'ont respecté scrupuleusement, malgré leur impatience. Chacun d'entre nous, chaque maillon de la chaîne, fait la force de la chaîne. Un maillon faible expose tout le monde.

L'évolution de l'épidémie est favorable, bien que lente et fragile encore.

Nous pouvons donc envisager un processus de retour vers une vie non pas normale, mais une vie moins contrainte où le virus n'a pas complètement disparu.

Deux grandes règles de comportement individuel et collectif s'imposent à nous :

– appliquer en permanence les gestes barrières, dont le nettoyage très régulier des mains et la distance physique de plus d'un mètre en respectant notamment les aménagements qui seront prévus dans divers espaces.

Revenir à la base : un mètre, c'est au moins un mètre, pas approximativement, c'est notre mètre-étalon, notre unité de longueur depuis le 7 avril 1795. En cas de doute, ou pour tous ceux qui n'ont pas la règle ou le compas dans l'œil, écartons les bras et faisons « l'étoile de mer », à l'aune de l'envergure des bras d'un adulte !

Le port du masque n'est qu'une mesure complémentaire, qui n'a d'efficacité que s'il est bien utilisé, en se lavant les mains avant et après son usage, en ne le touchant pas, en couvrant avec en permanence son nez et son menton. « Le masque n'est pas une amulette magique », mais il contribue à protéger les autres contre les gouttelettes éventuellement infectées.

Ce masque sera obligatoire dans les transports en commun, sous peine d'un refus d'accès et d'une amende de 135 euros. Il est vivement recommandé dans les commerces, qui peuvent l'exiger, dans les circonstances où la distance physique d'au moins un mètre n'est pas garantie. Veillons bien à son mode d'emploi.

Même s'il pourrait y avoir peut être des difficultés initiales et locales d'ajustement entre l'offre et la demande de masques en Saône-et-Loire et si votre collectivité ne vous en a pas d'ores et déjà distribué, vous en trouverez rapidement en nombre dans différents lieux, grande distribution ou pharmacie notamment.

L'État assure bien évidemment l'approvisionnement des acteurs du secteur social et de la santé, de ses propres personnels, des personnes exclues, mais aussi en cas de besoin des petites entreprises et des plus petites communes en cas de besoin.

Il financera par ailleurs la moitié du coût des masques acquis par les communes, départements et régions. Il a mis en place des plateformes pour rendre plus fluide l'accès des masques aux petites entreprises et aux plus petites communes.

La seconde règle de comportement est de limiter encore le plus possible nos rencontres, car le virus peut circuler avec nous si l'on ne prend pas garde. Ce doit être particulièrement le cas pour les personnes âgées ou fragiles, plus exposées aux formes sévères de la maladie, à qui la plus grande prudence est, encore aujourd'hui, particulièrement recommandée.

Pour limiter les risques de contact, nous devons encore dans toute la mesure du possible restreindre nos sorties et privilégier d'autres formes d'organisation du travail, dont le télétravail.

Afin de contenir les risques de brassages, certains lieux demeureront également provisoirement fermés, comme les restaurants, les salles de spectacle ou de sport. Les rassemblements resteront interdits de façon générale. Avec la gendarmerie et la police, je devrai y veiller sans faiblesse.

Il faudra disposer d'une attestation et d'un justificatif de domicile pour les déplacements hors du département à plus de 100 km du lieu de résidence, qui sont possibles seulement pour des nécessités professionnelles ou des motifs familiaux impérieux (sous peine d'une amende de 135 euros).

Vous le savez, la Saône-et-Loire, avec tout le quart nord-est de la France, est classée en rouge : il ne s'agit pas d'une notation, mais d'un indicateur lié à l'historique de l'épidémie, puisque nous étions proches de plusieurs foyers initiaux, et à sa présence. Tous les départements sont concernés par le coronavirus, mais il existe une différence de degré pour ceux aujourd'hui en rouge :

Certaines mesures ne pourront pas s'y appliquer encore, comme la reprise des collèges ou encore la possibilité de fréquenter les parcs et jardins si le maire ne souhaite pas les maintenir ouverts ;

C'est un signal nous invitant à plus de vigilance encore dans les mesures à prendre, qui pourront être renforcées localement par les maires ou moi-même, ainsi que dans nos comportements ;

C'est une grille d'interprétation pour l'étape suivante, si la tendance favorable se poursuit et nous permet d'arriver à la catégorie en vert, nous pourrions réduire encore, à ce moment, les restrictions actuelles.

Le confinement, comme dans beaucoup d'autres pays, était une mesure d'urgence nécessaire. Mais il a eu d'autres impacts sanitaires, sociaux et économiques. C'est pourquoi, avec l'amélioration de la situation, qui reste fragile, nous devons, après deux mois, en sortir dans les conditions que je viens d'évoquer. Le remède ne doit pas être pire que le mal.

Désormais, nous nous efforçons de dépister les personnes qui ont des symptômes, retracer leurs contacts étroits et inviter toutes ces personnes à s'isoler, dans une forme de confinement volontaire et sélectif visant à casser les chaînes de transmission du virus.

Une organisation est mise en place pour cela dans les prochains jours. Nous vous demandons de ne pas hésiter à contacter votre médecin si vous pensez pouvoir présenter des symptômes. Les médecins, les services de l'assurance maladie aux côtés de l'Agence

Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, mais aussi les services sociaux des collectivités vous y aideront. Je les en remercie.

Le juste équilibre entre prévention sanitaire et reprise de nos activités doit être trouvé ensemble.

La reprise scolaire est bien amorcée, en privilégiant les conditions de santé et une démarche progressive et de dialogue. Je remercie beaucoup les maires pour leur engagement pour le compte de l'État.

Tout doit être fait pour que nos enfants bénéficient de notre école républicaine. C'est une priorité absolue. Les précautions à prendre sont des précautions exigeantes mais de bon sens. Les enfants, les jeunes ont déjà payé un lourd tribut à la protection des plus vulnérables, dont ils ne font pas partie. Le remède (protéger les plus anciens et notamment tous ceux qui souffrent des pathologies recensées par le Haut Conseil de la Santé Publique) ne doit pas être pire que le mal.

Je sais que certains maires craignent que leur responsabilité soit engagée. Pourtant, je ne doute pas qu'ils fassent notamment, avec les communautés de communes, les diligences normales. Ce qu'ils font, ils le font pour l'État, la République, comme agents de l'État, sous mon autorité et ma propre responsabilité.

Si des parents, poussés par une panique irrationnelle, devaient les mettre en cause, alors qu'ils ne font que leur travail à la demande de l'État, cherchant à les intimider par des pressions difficilement admissibles, alors je serai aux côtés des maires avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), pour assurer pleinement nos responsabilités. Mais j'ai confiance dans le sang-froid des uns et des autres.

Nous avons déjà de lourds déficits que nous avons dû aggraver pour protéger nos anciens. Ne les aggravons pas trop au point de sacrifier à l'excès les jeunes générations, au péril des crises économiques et sociales qui emporteraient l'État de droit et les libertés publiques elles-mêmes.

Le DASEN, sous-préfets, moi-même, les communautés de communes sont à l'entière disposition des maires et des directeurs d'école pour les différents jours J.

Je demande aux maires, s'ils envisagent le report d'ouverture des classes de prendre préalablement l'attache des services de l'Éducation Nationale, et le cas échéant, en cas de difficulté, du sous-préfet de l'arrondissement dont ils dépendent, soit par mail soit par téléphone.

Notre économie doit reprendre dans des conditions difficiles mais sans faiblir. Pour elle l'État, comme dans d'autres domaines, a prévu des mesures de soutien sans précédent, pour des montants financiers inimaginables il y a six semaines encore.

Ce juste équilibre nécessite des adaptations rapides, de la résolution et une solidarité entre nous. Je salue les nombreuses illustrations de solidarité qui se sont déjà exprimées en Saône-et-Loire, notamment pour la fabrication des masques et autres matériels de protection.

Cette nouvelle phase doit être abordée avec toute la bonne volonté et la discipline dont nous avons déjà prouvé récemment que nous étions capables.

La situation sanitaire exige une vigilance inlassable. Elle exige aussi du sang-froid, dans un contexte propice aux rumeurs. Pour dissiper les malentendus mieux vaut se tenir étroitement informé, en permanence. Pour cela, n'hésitez pas à consulter les sites d'information de l'État, actualisés chaque jour.

Il est normal et même utile de craindre le virus, pour les autres et pour nous-même. Mais la peur est plus dangereuse que le virus, et non moins contagieuse. Elle peut nous immobiliser gravement, par un dangereux réflexe reptilien. Elle est loin d'être aussi justifiée que pour nos lointains prédécesseurs de la Bourgogne du XV<sup>ème</sup> siècle, quand la paroisse de Givry, sur la côte chalonnaise, perdait plus de la moitié de sa population en quelques mois dans la seconde moitié de l'année 1348 ! Les drames du moment ne doivent pas nous faire oublier les tragédies des temps passés.

Tenons ensemble le cap !